

**Libellé :****Remplacement de disjoncteur <sup>(1)</sup> par disjoncteur sans changement de compteur****Description :**

Cette prestation comprend :

- le déplacement du technicien
- l'enlèvement de l'ancien disjoncteur
- la pose d'un nouveau disjoncteur
- la mise en service du compteur (voir travaux préparatoires)

**Travaux préparatoires à réaliser par le client :**

- libérer le local des compteurs
- si le compteur doit être mis en service le jour des travaux :
  - ✓ un PV <sup>(1)</sup> de conformité de l'installation électrique est exigé (en cas de renforcement)
  - ✓ un contrat avec un fournisseur d'énergie doit être actif
  - ✓ l'accès au lieu de fourniture desservi par le compteur doit être garanti
- autre en fonction de la visite de notre technicien

**Comment introduire sa demande ?**

**Un seul remplacement (P≤25kVA) :** À demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre verbale**

**Plusieurs remplacements :** Demande à introduire par écrit :

- directement via le site [www.sibelga.be](http://www.sibelga.be) > Raccordements et compteurs
- par courrier au moyen d'un formulaire :
  - à télécharger sur le site [www.sibelga.be](http://www.sibelga.be) ou
  - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**

**Etapes :****• un seul remplacement****• plusieurs remplacements**

<sup>(1)</sup> Voir lexique